

# Règlement



## Proposé par Calade pour les élèves de collège

**L'accompagnement à la scolarité organisé par Calade s'inscrit dans un cadre de référence : la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.**

Vous pouvez la consulter aux accueils de Calade (à Sommières et à Calvisson) ou sur le site de Calade (Menu : les actions/Enfance famille/Accompagnement à la scolarité).

### **L'accompagnement, pour qui?**

L'accompagnement à la scolarité proposé par Calade s'adresse à tous les élèves du collège Gaston Doumergue, quel que soit leur niveau scolaire ou les revenus de leurs parents.

Pour exemple :

- Des enfants accueillis sont en difficulté scolaire
- Ou leurs parents travaillent tard
- Ou le temps des devoirs génère du conflit à la maison
- Ou les enfants ont envie de partager du temps périscolaire avec d'autres enfants

Les inscriptions sont prises en accord avec les enfants et/ou sur recommandation des enseignants.

### **L'accompagnement, avec qui?**

L'accompagnement à la scolarité est assuré par un animateur (trice) salarié (e), aidé (e) ou non par un ou plusieurs bénévoles. Plus nous aurons de bénévoles, plus nous pourrons personnaliser l'aide apportée aux enfants.

### **ORGANISATION**

Nous accueillons 10 enfants maximum pour 1 adulte encadrant. Au-delà, les inscriptions se feront sur liste d'attente.

### **QUAND ET DEROULEMENT**

L'accompagnement à la scolarité fonctionne les jours d'ouverture du collège, sauf les mercredis, et peut s'adapter selon les besoins. Les événements de type : grève, intempéries, ... qui donnent lieu à la fermeture du collège, entraînent automatiquement l'annulation du temps d'accompagnement à la scolarité.

Le temps d'accueil est compris entre 1 heure minimum et 4 heures maximum par semaine selon les options prises à l'inscription.

**Nota bene** : L'animateur/trice n'accompagne pas jusqu'au portail les élèves qui partent à 17h. En revanche, les départs de 18h seront accompagnés au petit portail.

L'accompagnement à la scolarité proposé au collège s'achève mi-juin, sauf pour les 3ièmes.

Lors des rencontres parents-professeurs, les animateurs (trices) tiennent une permanence ; c'est l'occasion de vous rencontrer, de NOUS RENCONTRER, dans l'intérêt de votre enfant!

Des sessions de préparation à l'examen du brevet des collèges sont proposées régulièrement aux vacances à Calade Sommières et en fin d'année au collège. Un minimum de 5 enfants est nécessaire pour maintenir cette action spécifique.

### **A SAVOIR**

Dans un souci d'efficacité, les élèves se muniront de leurs cours et matériel (feuilles, cahiers, livres, compas, ...). Nous travaillerons ensemble pour avancer les devoirs, aplanir les lacunes et développer une méthodologie de travail.

Les devoirs ne sont pas terminés à l'issue du temps d'accueil ; notre objectif est de faire en sorte que l'enfant comprenne ce qu'il a travaillé.

D'autre part, nous essayons de personnaliser au maximum l'aide apportée au sein du collectif d'enfants. Enfin, nous nous engageons à rester disponibles et à l'écoute pour accompagner au mieux les enfants et les parents.

### **RETARDS - ABSENCES**

En cas de retard de l'animateur (trice), les enfants doivent attendre dans la cour du collège.

EN CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT,

**LES PARENTS DOIVENT PREVENIR NATHANAËLLE JEANNE (COORDINATRICE) 06 70 10 72 28.**

**Nota bene** : Calade n'est pas responsable des enfants absents. L'animatrice n'est pas tenue d'appeler les parents en cas d'absence. L'animatrice est là pour s'occuper des enfants présents.

**Néanmoins, les animateurs (trices) signent les agendas présentés par l'enfant ; cela permet d'établir une liaison entre les parents et les animateurs/trices et atteste de la présence de l'enfant.**

### **URGENCE - INTEMPERIES**

En cas d'alerte rouge, l'accompagnement à la scolarité est annulé.

En cas d'alerte orange, nous vous demandons de venir chercher votre enfant au plus vite.

**VOUS DEVEZ NOUS COMMUNIQUER, OBLIGATOIREMENT, EN PLUS DES COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL, CELLES D'UNE PERSONNE DOMICILIEE DANS LE VILLAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT OU UN VILLAGE PROCHE.**

**TARIFS - PAIEMENT - INSCRIPTION**

La grille de tarifs est disponible ci-dessous.

Les tarifs sont adaptés aux revenus et dégressifs dès le second enfant inscrit (participation financière réduite de moitié).

Les inscriptions se font en présence d'un des deux parents et de l'enfant concerné. Sa présence et son accord sont INDISPENSABLES.

Vous vous engagez pour le trimestre (respect du travail mené par le groupe) avec reconduction tacite pour le trimestre suivant (sauf information contraire transmise par écrit). Toute modification (arrêt, changement de jour, de coordonnées, de situation familiale, de médecin) doit être signalée par écrit.

**Nota bene :**

En cas de difficulté avec un enfant (comportement agressif, non-respect des règles, ...), une ou plusieurs rencontres avec les parents seront organisées de sorte que nous puissions mettre en place, ensemble, des solutions adaptées.

Si la mise en œuvre des solutions - réfléchies ensemble - ne fonctionne pas, Calade se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.

**Le paiement comprend : une adhésion annuelle + une participation par trimestre :**

L'adhésion à Calade, centre socioculturel intercommunal, est de 10 € par famille.

En adhérant à Calade, vous adhérez à l'ensemble du projet social de Calade et aux valeurs portées par l'ensemble des centres sociaux, à savoir : démocratie, solidarité et respect de la dignité humaine.

L'adhésion comprend également une assurance. Elle donne accès à toutes les autres activités de Calade.

La participation financière par enfant se situe entre 0,20 € et 0,50 € de l'heure en fonction des revenus.

Le règlement pour l'année se fait lors de l'inscription en 3 chèques. En début de chaque trimestre sera encaissé le chèque du montant correspondant.

**Nota bene :**

Tout paiement non soldé entrainera automatiquement la radiation de votre enfant à l'accompagnement à la scolarité. N'attendez pas cette échéance et contactez-nous en cas de difficulté.

En cas de modification de fréquentation de votre enfant à l'accompagnement à la scolarité (et signalée en fin de trimestre pour le suivant) le tarif sera recalculé.

Les tableaux ci-dessous vous donnent les différents tarifs selon les revenus et les trimestres concernés :

Tarifs horaires 1 <sup>er</sup> trimestre	Calcul au trimestre pour 12 semaines			
	1h	2h	3h	4h
Minima sociaux (API, RSA, AAH) 0.20 €/heure	2.40 €	4.80 €	7.20 €	9.60 €
Ayant droit aux Bons vacances 0.35 €/heure	4.20 €	8.40 €	12.60 €	16.80 €
Pas d'aide 0.50 €/heure	6.00 €	12.00 €	18.00 €	24.00 €

Tarifs horaires 2 <sup>ème</sup> trimestre	Calcul au trimestre pour 12 semaines			
	1h	2h	3h	4h
Minima sociaux (API, RSA, AAH) 0.20 €/heure	2.40 €	4.80 €	7.20 €	9.60 €
Ayant droit aux Bons vacances 0.35 €/heure	4.20 €	8.40 €	12.60 €	16.80 €
Pas d'aide 0.50 €/heure	6.00 €	12.00 €	18.00 €	24.00 €

Tarifs horaires 3 <sup>ème</sup> trimestre	Calcul au trimestre pour 12 semaines			
	1h	2h	3h	4h
Minima sociaux (API, RSA, AAH) 0.20 €/heure	2.40 €	4.80 €	7.20 €	9.60 €
Ayant droit aux Bons vacances 0.35 €/heure	4.20 €	8.40 €	12.60 €	16.80 €
Pas d'aide 0.50 €/heure	6.00 €	12.00 €	18.00 €	24.00 €

Fait le  
Signature des parents ou du  
représentant légal :

**Bénévoles**

Si vous connaissez des personnes intéressées par le bénévolat, merci de les mettre en contact avec Calade.